Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_8_09_12_2025-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	17	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 9 Décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/12/2025.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BUHOT Caroline, Monsieur CADIEU Marcel, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne (à partir de 20h28), Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas, Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur FLAMENT Patrick, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène (à partir de 20h17), Monsieur LE DANFF Alain, Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Madame RIAUX Édith, Monsieur RIDARD Guillaume.
Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth.

A été nommé secrétaire : Monsieur GENDRON David (article L.2121-15 du CGCT)

008 – Finances – Budget 2025 de la Commune – Remboursement de facture

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Adjoint

Monsieur Jérôme DESBROUSSES informe que ce point a été vu en bureau municipal.
Il indique que la préparation des repas à Saint-Grégoire a cessé une fois la cuisine de Chevaigné opérationnelle. Toutefois, les enfants ne pouvant être accueillis au sein de la nouvelle structure, il y a eu lieu d'assurer le transport entre les deux lieux de restauration et le restaurant municipal.
La location d'un véhicule était nécessaire.

Monsieur Jérôme DESBROUSSES expose au Conseil municipal que Madame le Maire a procédé au paiement de la location d'un véhicule utilitaire pour le restaurant municipal pour 2 semaines, pour un montant de 627,75 €, la Commune ne pouvant faire des achats sur internet par carte bancaire.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- de rembourser à Madame le Maire la somme de 627,75 €, correspondant à la facture qu'elle a payée pour la location d'un véhicule utilitaire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_8_09_12_2025-DE

République Française

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 9 Décembre 2025.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
David GENDRON

Le Maire,
Sandrine VINCENT



Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 20 Décembre 2025
et Publication le : 20 Décembre 2025